

# DRC1507(D) – Droit des biens

Florence Robert

Trimestre Automne 2024

## Description du cours

Ce cours explore les notions fondamentales du droit des biens québécois. Nous commencerons par examiner les concepts de droits réels et personnels, le patrimoine, ainsi que la distinction entre choses et biens. Ensuite, nous nous pencherons sur la propriété, ses attributs, ses modalités (copropriété et propriété superficière) et ses démembrements (usufruit, usage, emphytéose, servitudes et démembrements innommés). Nous aborderons également les restrictions à la libre disposition des biens et certains patrimoines d'affectation, ainsi que les concepts de possession et de prescription acquisitive. Enfin, les règles générales de la publicité des droits seront couvertes.

L'étude du droit civil québécois sera complétée par une analyse comparative sommaire sur les rapports avec la terre et les êtres vivants dans divers ordres juridiques autochtones.

## Objectif du cours

Les objectifs du cours :

- Connaître et pouvoir appliquer les principes de base du droit des biens québécois à des situations de la vie courante.
- S'initier au pluralisme juridique et à l'étude des ordres juridiques autochtones.
- S'initier au raisonnement juridique par l'exercice d'analyse de la loi et de la jurisprudence, complété par la résolution de cas pratiques.
- Développer une capacité d'analyse critique et de synthèse.

## Méthode d'enseignement

Le cours se donne principalement sous forme d'enseignement magistral. La lecture du *Code civil du Québec* et de la jurisprudence avant le cours est essentielle. Des séances seront également consacrées à la résolution de cas pratiques.

## Méthode d'évaluation

- Examen mi-session : 30 % (non-préjudiciable)
- Examen final : 70 % (préjudiciable)

## Principaux instruments de travail

Obligatoire :

- *Code civil du Québec, 2024-2025.*
- La jurisprudence préparée par la professeure (sur Brightspace).